

## Etude de restauration de la continuité écologique sur la Mayenne dans le Maine-et-Loire

La Mayenne est un axe à migrateurs important sur le bassin de la Loire, mais la libre circulation des poissons y est affectée par la présence d'ouvrages hydrauliques conçus pour faciliter la navigation.

Le classement en liste 2 de cette rivière au titre de l'article L. 214-17-2 du code de l'Environnement impose aux propriétaires d'ouvrages de restaurer la continuité écologique avant juillet 2017.

Le Conseil départemental du Maine-et-Loire, gestionnaire de 8 ouvrages hydrauliques situés sur domaine public fluvial de la Mayenne (Voir la carte ci-dessous), a sollicité l'Etablissement pour assurer la conduite de l'étude de définition des projets d'aménagement des barrages et les investigations géotechniques visant à définir les modalités d'ancrage des dispositifs piscicoles.

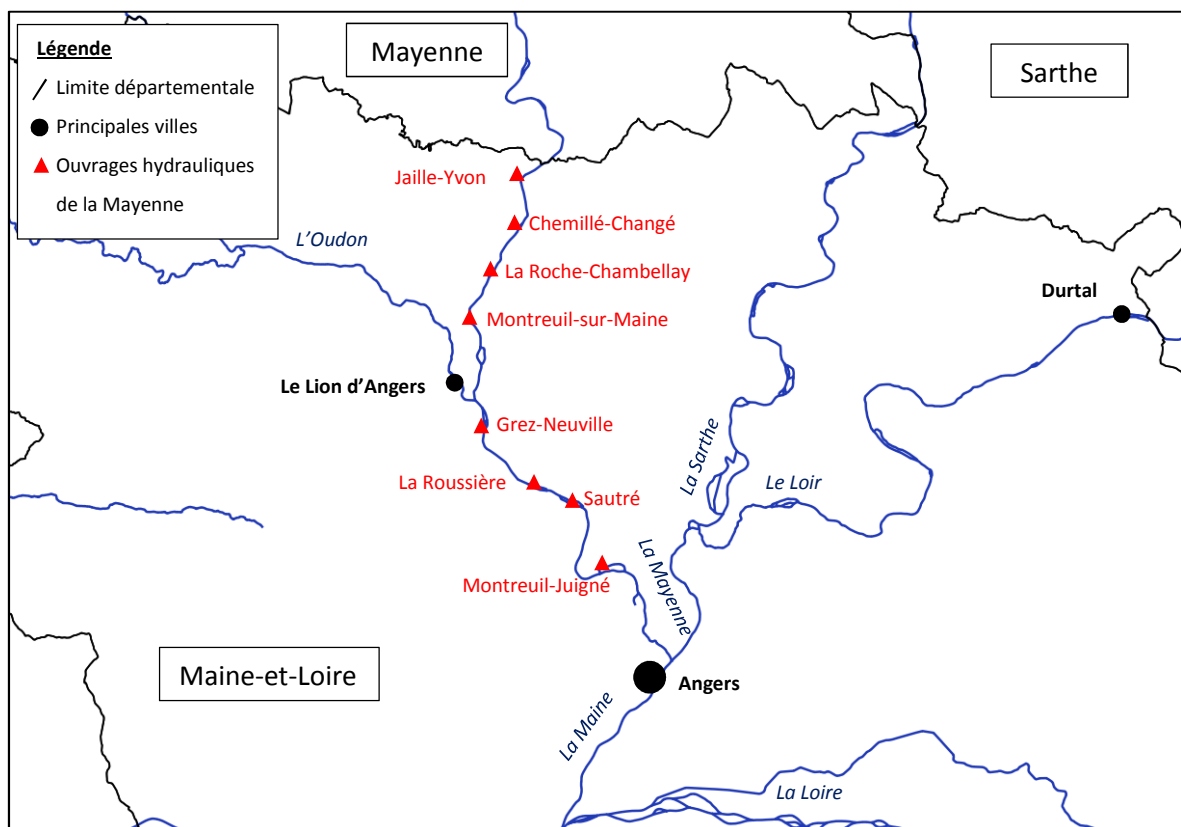


Figure 1 : Localisation des ouvrages hydrauliques de la Mayenne dans le Maine-et-Loire

La mission de l'Etablissement consiste dans un premier temps à élaborer le cahier des charges de l'étude, consulter les entreprises et recueillir les données techniques nécessaires. Sur un plan administratif et financier, l'Etablissement assure également l'élaboration du plan de financement et la gestion des dossiers de subventions correspondants.

Dans un second temps, le pilotage consiste à assurer le suivi technique de l'étude et à favoriser la concertation avec l'ensemble des parties prenantes, tout particulièrement le Département.

L'étude se déroulera en 5 phases :

- Proposition de plusieurs hypothèses d'aménagement au droit de chaque site ;
- Rédaction par le prestataire d'un cahier des charges pour la réalisation des investigations géotechniques ;
- Réalisation des études géotechniques ;
- Elaboration ou actualisation, selon les ouvrages, du dimensionnement des passes à poissons (stade projet) et proposition de principe de conception pour les fondations et l'ancrage des dispositifs (esquisses) ;
- Rédaction ou actualisation selon les ouvrages des dossiers « loi sur l'eau ».

La durée de l'étude est estimée à 10 mois.

Le montant prévisionnel initial de l'étude, hors géotechnie, a été évalué à 97 000 € TTC (montant déjà inscrit au budget primitif 2017).

Le coût des analyses géotechniques est estimé à 91 000 € TTC, étant entendu que cette estimation est source d'approximation du fait de la méconnaissance, à ce jour, de la nature exacte des aménagements prévus. Il est donc proposé d'attendre un chiffrage plus précis du montant de cette prestation avant d'inscrire au budget, lors d'une prochaine décision modificative, les crédits correspondants.

Par ailleurs, cette démarche nécessite la mobilisation d'un agent de l'Etablissement chargé d'en assurer le pilotage pour une partie de son temps de travail estimée à 23 % ETP soit 12 000 €.

Cette opération d'un montant prévisionnel total de 200 000 € (étude + analyses géotechniques + animation) s'inscrivant dans le prolongement de l'intervention actuelle de l'Etablissement dans ce même département, sur le Loir (13 ouvrages) et la Sarthe (4 ouvrages), il est proposé au Bureau de donner un accord de principe favorable à cette sollicitation, sous réserve de la finalisation des modalités techniques de cette intervention et de l'obtention des moyens financiers nécessaires sollicités auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Pays de la Loire et du Département du Maine-et-Loire.

**Il est proposé au Bureau d'approuver la délibération correspondante.**